

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **lundi 4 juillet 2022 à 19h30**, à la salle du conseil, sise au 7, rue de la Mairie.

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article réglementaire visé
6, rue de la Station Lot 4 440 138	Autoriser la construction d'une clôture en cour avant secondaire d'une hauteur de 1,83 m au lieu de 1,22 m	Article 9.18 Règlement de zonage n°16-642

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À L'ANGE-GARDIEN, ce 20^e jour du mois de juin 2022.



Lise Drouin, g.m.a
Directrice générale / Greffière-trésorière